

SOMMAIRE

• **Passé - Présent - Futur** **Comparaison n'est pas raison**

Un engagement dans ONE CREATION Coopérative peut se faire aussi bien par le biais d'une part sociale, que plusieurs. Dans la NEWS de fin septembre, nous avons abordé l'aspect Rendement/Risque. Il est spécifique que pour ONE CREATION, en tant que coopérative de prises de participations, celle-ci verra sa valeur intrinsèque fluctuer selon les participations considérées qui sont susceptibles d'avoir des variations de leur valeur propre. Ainsi en est-il du mode de comptabilisation qui induit que les participations sont comptabilisées à leur prix d'achat, mais au maximum à la dernière valeur économique connue au moment de l'établissement si celle-ci est inférieure à ce prix d'achat... (lire l'article ci-contre).

DANS CE NUMÉRO

- Passé – Présent – Futur** 1 & 3
- Comparaison n'est pas raison**
- La coopérative en un clin d'œil** 2
- Impacts économiques** 2
- Pourquoi devenir associé?** 2
- Valorisation d'une part sociale** 3
- Focus Développement durable - Bilan du 26.10.2016** 4

Passé – Présent – Futur Comparaison n'est pas raison

Un engagement dans ONE CREATION Coopérative peut se faire aussi bien par le biais d'une part sociale, que plusieurs. Dans la NEWS de fin septembre, nous avons abordé l'aspect Rendement/Risque. Il est spécifique que pour ONE CREATION, en tant que coopérative de prises de participations, celle-ci verra sa valeur intrinsèque fluctuer selon les participations considérées qui sont susceptibles d'avoir des variations de leur valeur propre. Ainsi en est-il du mode de comptabilisation qui induit que les participations sont comptabilisées à leur prix d'achat, mais au maximum à la dernière valeur économique connue au moment de l'établissement si celle-ci est inférieure à ce prix d'achat.

Nous avons été interpellés par différents lecteurs sur la spécificité du profil Rendement/Risque de la Coopérative et l'évolution de ce ratio au cours du temps. Nous remettons à jour ci-après l'évolution de différents paramètres.

Univers de comparaison du Rendement/Risque

Le mode de comptabilisation va couper toutes les valorisations qui seront supérieures au prix d'acquisition et en conséquence en limiter le potentiel de valorisation effective. Dans un cas contraire, en cas de baisse des investissements de ONE CREATION, seule une partie de celle-ci sera imputée à l'estimation de la valeur comptable d'une part, selon l'art. 9 des statuts. En cas de hausse, la coopérative est à même de dégager une rémunération pour les associés, ce qui a été le cas pour les années 2014 et 2015. Pour l'année 2016, celle-ci n'étant pas finie, dans les chiffres qui suivent, il n'est pas tenu compte du bénéfice net après impôt et affectation par part (art. 29 statut) cumulé au 31 octobre.

Les ratios Rendement/Risque dans un univers de comparaison donne des valeurs qui font ressortir pour les trois dernières années un alignement entre les obligations suisses, ONE CREATION, les obligations étrangères et les actions suisses. Cependant, les risques considérés sont totalement différents, puisque ceux-ci sont près de quatre fois supérieurs pour les actions suisses et plus de deux fois pour les obligations étrangères, sur la période de référence de trois ans à fin octobre 2016.

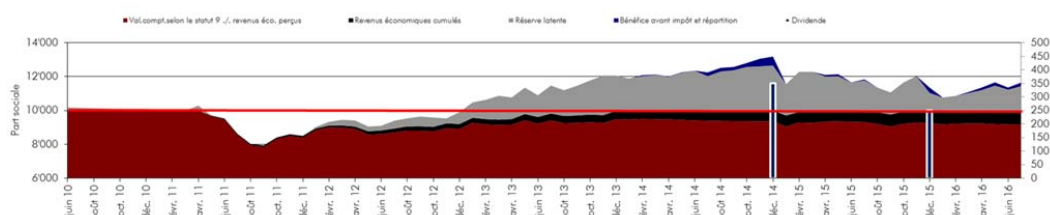
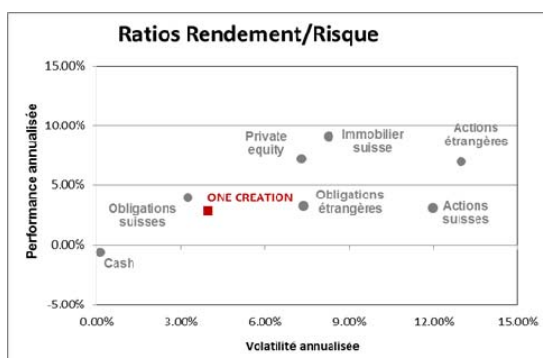
Un règlement de dividende en fin de l'exercice 2016 et une poursuite de la hausse de la valeur des actions cotées, entre autres, peuvent totalement modifier ces ratios. Il en ressort toutefois que ONE CREATION a un positionnement spécifique, qui est conforme à son modèle.

Durée de récupération d'une valeur de CHF 10'000.-

Confrontés à des analystes financiers sur l'opportunité de considérer ONE CREATION comme opportunité de positionner des avoirs de clients dans l'économie réelle, ceux-ci ont conduit une réflexion sur le temps de récupération de la valeur initiale de CHF 10'000.- en cas de correction majeure.

Compte tenu du lancement en juin 2010 de la coopérative, celle-ci bénéficie d'un recul suffisant pour en valider la réalité du modèle. Sur le schéma suivant, il est repris la construction du développement quantitatif de la valeur (tableau ci-dessous).

(suite en page 3)





La coopérative en un clin d'œil

Date de création
Juin 2010

Siège
Vevey, Suisse

Structure juridique
Coopérative de droit suisse

Prises de participations
Globales, diversifiées, multisectionnelles

Horizon de développement
Long terme

Valeur nominale/part sociale
CHF 10'000.-

Souscription
Quotidienne (+3% timbre fédéral et frais)

Capital social
Non limité

Modèle de prises de participations
Coté: bottom-up
Private Equity: fondamental

Ses associés
Institutions de prévoyance de droit public et de droit privé, personnes morales et physiques, associations

1 investissement
= 1 voix à l'Assemblée générale

Direction
CONINCO Explorers in finance SA

Agence de notation extra-financière pour les titres cotés
oekom research AG

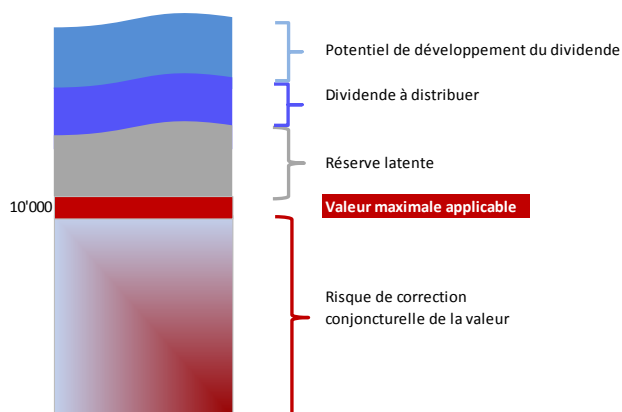
Banque commerciale
Credit Suisse

Banque dépositaire
Pictet & Cie

Code ISIN
CH0211420010

Une opportunité d'investir dans des sociétés offrant une croissance durable responsable, ainsi que de soutenir l'activité économique tout en construisant sur la durée un revenu récurrent.

Modèle spécifique de rendement/risque



Une opportunité, pour qui?

Sociétés commerciales

Personnes privées

Régimes de retraites

Collectivités publiques

Fondations de bienfaisance

et de famille

Associations

Pourquoi devenir associé?

1. Avoir un rendement économique croissant récurrent.
2. Obtenir un capital stable à moyen et long termes.
3. Allier objectifs financiers et convictions éthiques.
4. Prendre des participations diversifiées.
5. Participer à l'essor d'entreprises de pointe non accessibles en bourse.
6. Favoriser l'interaction entre les différents acteurs économiques.
7. Être un acteur de l'évolution positive des critères environnementaux.
8. Avoir plus qu'un droit de vote en tant qu'associé : partager ses idées, émettre des propositions, etc.
9. Devenir un investisseur engagé grâce au « label » ONE CREATION.

Valorisation d'une part au 31.10.2016

31.10.2016	CHF
Estimation valeur comptable d'une part (art. 9 statut)	10'000.00
Bénéfice après impôt et affectation par part (art. 29 statut)	454.02
Estimation valeur de liquidation d'une part	11'768.39
Nombre de parts	918.00
Réserve sur valeur comptable	1'026'092.88
Dividende exercice 2014. Date ex. 15.04.2015	350.00
Dividende exercice 2015. Date ex. 28.04.2016	250.00

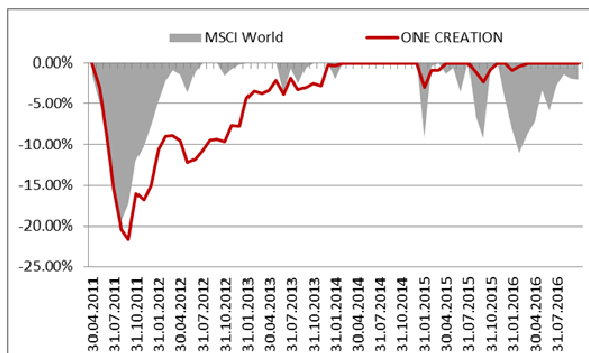
* Sous réserve du rapport de l'auditeur après attribution à la réserve générale

Passé – Présent – Futur Comparaison n'est pas raison

(suite de la page 1)

Au lancement de ses activités, ONE CREATION a considéré des engagements uniquement dans des sociétés cotées. Ceux-ci se sont de surcroît réalisés au cours d'une période critique puisque les valeurs ont fortement chuté jusqu'en septembre 2011. Depuis cette date, le tout s'est repris et depuis, il a non seulement pu être constitué une réserve latente, mais des dividendes effectifs ont été distribués. Il est à noter que lors de l'assemblée générale relative à l'exercice 2012, les associés ont adopté des règles qui stipulent entre autres que la coopérative doit avoir en tout temps 50% du capital engagé dans des participations de sociétés cotées et que la direction se devait de concrétiser sans attendre des engagements dans les sociétés non cotées. Il a entre autre été décidé qu'il ne devait pas y avoir plus de 25% de réserve latente.

Si l'on compare sous un autre angle l'évolution de la valeur, et plus particulièrement avec la notion de « Time to recover », nous obtenons les données suivantes :



Il en ressort clairement qu'à l'origine, la coopérative n'ayant pas encore d'historique, les risques étaient totalement corrélés avec les participations des sociétés cotées. Le développement depuis 2013 a modifié ces données et ONE CREATION se retrouve dans une phase de développement positive tout en ayant intégré la stratégie de positionnement dans des sociétés non cotées et start-ups.

En comparaison à des investissements dans des actions classiques, il a fallu à l'origine un temps appréciable pour retrouver la valeur initiale de CHF 10'000.-.

Alors même qu'au cours des trois dernières années la tendance s'est inversée, la réserve latente constituée a permis d'une part le versement de dividendes et d'autre part de servir d'amortisseur des corrections de valeurs des sociétés cotées. Les résultats du passé ne sont pas une garantie à futur, mais ceux-ci permettent d'apprécier un modèle spécifique qui applique de surcroît une gouvernance avancée. Et ceci pour le compte et au service de ses associés et de l'économie réelle.

Cash or not cash

Nous reprenons quelques données de comparaison entre des investissements dans ONE CREATION sur les trois dernières années par rapport au rendement des liquidités à court terme :

JPM Cash Index 3m CHF

ONE CREATION

Ratios sur les données historiques

Performance totale	-1.04%	9.32%
Performance annualisée	-0.34%	2.93%
Volatilité annualisée	0.16%	3.91%
Max Draw-down	-1.3%	-3.0%

Si l'on parle de performance, les liquidités dans un contexte qui perdure actuellement ne sont pas un élément de création de valeur. Elles ne sont non plus pas un risque majeur en cas de correction des marchés si ce n'est pour le risque de la banque dans laquelle ces mêmes liquidités sont placées. La volatilité ici exprimée retrouve son pendant dans la notion de « Max Draw-down » qui sur les trois dernières années a conduit à ce que la coopérative enregistre une donnée négative de -3%.

La passé est réalisé, le présent confirme les « présomptions » positives d'évolution qui renforce les engagements pour le futur de ONE CREATION Coopérative.

ONE CREATION

Quai Perdonnet 5
CH-1800 Vevey
T +41 (0)21 925 00 33
www.onecreation.org

DIRECTION

Olivier Ferrari - CEO
T +41 (0)21 925 00 33 - oferrari@coninco.ch

Sabine Mabillard - Directrice
Département Placements Collectifs
T +41 (0)21 925 00 38 - smabillard@coninco.ch

Paola Orlando Micolot - Responsable
Public Affairs & Business Development
T +41 (0)21 925 00 37 - pmicolot@coninco.ch

ONE CREATION-Coopérative pour la Recherche Environnementale et l'Application des Technologies Induites de l'Ordre Naturel.

La société poursuit principalement le but de favoriser ou de garantir, par une action commune, les intérêts économiques déterminés de ses membres, en favorisant la recherche appliquée en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles, ainsi que le soutien au développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de la nature.

Pour un développement industriel économique durable

ONE CREATION

Think Sustainable

FOCUS Développement durable

Bilan La référence suisse de l'économie du 26.10.2016

Supplément thématique

Redonner du temps au temps

Replacer l'économie au centre de l'écosystème et soutenir les investissements industriels à long terme: un changement de paradigme qui, pour le spécialiste de la finance Olivier Ferrari, constitue l'une des réponses aux objectifs du développement durable.

TEXTE SMA

Face aux enjeux environnementaux et sociétaux du XXI^e siècle, la finance n'échappe plus aux principes du développement durable. L'investissement socialement responsable, la finance solidaire, le microcrédit sont autant d'approches représentatives de cette tendance, et de plus en plus d'investisseurs intègrent la notion de durabilité à leur stratégie de placements. Mais pour Olivier Ferrari, CEO de CONINCO Explorers in finance SA, la recherche de rendement financier à court terme

qui prévaut aujourd'hui n'est pas en totale adéquation avec ces principes et ne permet pas de répondre durablement aux besoins de l'économie réelle. «Lorsque l'on parle de finance durable, on raisonne uniquement en termes de rendement financier sans prendre en compte l'importance du rendement industriel dans la notion même de durabilité», explique-t-il. «Pour qu'une économie soit durable et qu'un mouvement vertueux de création de valeur soit possible, c'est l'entreprise, et non pas la finance, qui doit être au cœur du développement économique.»

UNE ÉCONOMIE SOCIÉTALE CIRCULAIRE

Pour soutenir cette démarche, Olivier Ferrari s'appuie sur une approche d'économie sociétale circulaire. «Au centre, l'entreprise représente le socle du développement. Elle génère les

emplois, crée les actifs qui produisent, consomment, et payent les taxes qui iront nourrir l'appareil de l'État et lui permettront de financer les régimes de retraites. Les retraités consomment et génèrent à leur tour des taxes, qui alimenteront l'État ce qui lui permettra de soutenir le développement économique et par là même la création de valeur.» Un mouvement de flux perpétuel, dont la dynamique permet à tous les acteurs de l'économie, mais aussi à la société et à l'environnement de se développer de façon équilibrée, au sein d'un écosystème durable.

RETROUVER LE LONG TERME

Pour que les entreprises aient par ailleurs les moyens de poursuivre les activités de recherche et de développement qui leur permettront de soutenir une économie durable, il est indispensable, pour Olivier Ferrari, de

revenir à un temps long de mise à disposition de l'épargne. C'est l'objectif que poursuit «ONE CREATION», la coopérative qu'il a créée en 2010 et qui investit dans des sociétés issues des 9 secteurs économiques durables désignés par l'OCDE: Gestion de l'eau, Gestion des déchets, Biologie/Chimie environnementale, Conseil en environnement, Transports/Matériaux écologiques, Énergies renouvelables et Efficacité énergétique. «Chaque associé détient une voix indépendamment de la part de capital qu'il a investi, ce qui empêche toute spéculation au sein de la coopérative.» précise-t-il. «ONE CREATION» se positionne pour la recherche d'un rendement industriel qui découle directement de l'activité économique de l'entreprise. Un modèle innovant, qui procure aux entreprises l'investissement à long terme dont elles ont besoin pour développer des technologies garantes d'un progrès économique respectueux de l'environnement.